



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Maisons France Autonomie

Question au Gouvernement n° 1522

Texte de la question

MAISONS FRANCE AUTONOMIE

Mme la présidente . La parole est à Mme Pascale Got.

Mme Pascale Got . Madame la ministre en charge de l'autonomie et du handicap, vous avez annoncé récemment vouloir rebaptiser les Ehpad « maisons France Autonomie » .

Avec ce label, vous promettez des lieux de vie plus attractifs, mais le problème des Ehpad n'est pas leur nom : c'est le manque de bras, le manque de temps, le manque de reconnaissance, le manque de moyens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*) Cette nouvelle appellation sent franchement l'opération de communication, notamment parce que vous semblez avoir abandonné la loi de programmation sur le grand âge, alors que les alertes se succèdent : alerte sur le manque d'attractivité des métiers, du fait de salaires faibles et de la pénibilité ; alerte parce qu'il faudrait entre 150 000 et 200 000 emplois supplémentaires d'ici 2050 pour accompagner la perte d'autonomie ;...

M. Jérôme Guedj . C'est juste !

Mme Pascale Gotalertes enfin des familles et des départements face au déficit des établissements publics.

Vous préciserez en septembre les critères fixés pour le label Maison France Autonomie. Envisagez-vous des recrutements, des revalorisations salariales, des ratios d'encadrement, des financements pérennes, ou l'attribution de ce label se limitera-t-elle à des critères d'animation et architecturaux ? Comment comptez-vous rendre accessible à tous ces structures alors que le coût moyen, entre 2 000 et 3 000 euros par mois, est déjà une énorme charge ? Ne risquez-vous pas d'instaurer une autonomie à deux vitesses avec ce label ?

M. Jérôme Guedj . Les vieux méritent mieux !

Mme Pascale Got . Nos aînés n'ont pas besoin d'un label mais de dignité. (*Mêmes mouvements.*) Les professionnels n'ont pas besoin d'un nouveau logo mais de temps, de collègues et de reconnaissance. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Camille Galliard-Minier, *ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées* . Je vous remercie pour cette question qui met le vieillissement et les personnes âgées au cœur de nos débats et qui montre combien le sujet est d'actualité et important.

M. Jérôme Guedj . Ça fait dix ans qu'on leur explique !

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée . Le changement de nom que vous évoquez s'accompagne d'un changement de modèle, d'ailleurs déjà engagé.

Dans vos circonscriptions, des établissements ont commencé à changer, à devenir des lieux ouverts, intergénérationnels, des tiers-lieux, des centres de ressources territoriaux, des endroits où les gens peuvent venir temporairement – accueil nécessaire à leur maintien à domicile. Le changement de nom accompagne les professionnels, les gestionnaires, dans cette transformation de fait. Par ailleurs, vous l'avez indiqué, se tiendra en septembre la Conférence nationale de l'autonomie : se réunir chaque année permet d'évaluer la mobilisation de notre pays face au vieillissement. En 2030, autant dire demain, un quart de la population aura plus de 65 ans ; en 2050, ce sera un tiers.

M. Jérôme Guedj . C'est l'échec de ces deux quinquennats !

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée . C'est pour cela que je n'ai pas choisi la méthode du plan. Je le répète, notre pays doit se mobiliser entièrement en faveur de toutes les priorités : Ehpad, valorisation des métiers du prendre soin – sur ce point, vous avez raison –, multiplication et diversification des habitats, sans oublier l'importance de la prévention. Nous faisons ce travail avec les professionnels, en concertation, selon la méthode que j'ai souhaité adopter directement, et en nous inspirant des territoires. C'est depuis les territoires que nous avons lancé cette appellation ; la transformation des établissements sera accompagnée financièrement, avec un fonds consacré à la qualité qui a été adopté, et le sera de nouveau, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

M. Jérôme Guedj . Oui, 140 millions d'euros ! Vous allez faire quoi, avec 140 millions ?

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée . Ce changement qui a commencé, que nous accompagnons, est absolument indispensable pour que, demain, les personnes âgées aient envie de vivre dans ces établissements et les professionnels d'y travailler. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme Pascale Got.

Mme Pascale Got . Désolée, madame la ministre, vous ne m'avez pas convaincue : ce changement d'enseigne ne garantit nullement l'instauration d'une réelle stratégie face au vieillissement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Thierry Benoit applaudit également.*) Du reste, elle ne garantit pas davantage un financement adapté, la qualité du service aux usagers, les conditions de travail des professionnels ou un accompagnement structurel du grand âge, que vous ne pratiquez toujours pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1522

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 mai 2026